

MAIRIE

DU



FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 11
- présents : 08
- votants : 09

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit novembre à 18 h 15,  
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session  
ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de **PESCE André**, Maire de la Commune.

**Date de convocation :** 21/11/2014

**Présents :** Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., FAY E.P., LESBROS JM. et Mmes ALBANO N.,  
BERAUD M., OBRADOS A..

**Absents excusés :** Mme BONNETTY M. qui a donné procuration à Mme OBRADOS A.  
Mrs DROGOUL- SPANU D. et JACOMET M.,

**Objet: Maintien de la Trésorerie de Colmars-les-Alpes**

*Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier représentants  
syndicaux des agents de la Direction des Finances Publiques alertant d'un projet  
de fermeture de la Trésorerie de Colmars-les-Alpes.*

**Le Conseil Municipal de LE FUGERET**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des  
membres présents*

- **AFFIRME** la nécessité du maintien de ce service public en raison des missions accomplies auprès des usagers dans ce secteur de montagne assez enclavé ; sa suppression obligerait une population vieillissante et pas toujours véhiculée à se rendre à Saint ANDRE-les-ALPES (29km de Colmars et 36km d'Allos) pour accomplir les démarches nécessaires auprès de la Direction Générale des Finances Publiques ;
- **SOUTIEN** l'emploi des agents de cette trésorerie qui sont des acteurs locaux à savoir que leur départ pourrait avoir des répercussions sur les autres services publics (école, poste...) ainsi que sur les commerces.
- **DEMANDE** aux pouvoirs publics de bien vouloir prendre en compte tous les paramètres (humains et économiques) avant de mettre en œuvre cette suppression ne faisant qu'aggraver le phénomène de désertification de nos zones rurales.

**Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus**

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 02/12/2014 004-210400909-20141128-DE_2014_035-DE



André PESCE  
Maire de LE FUGERET